



Règlement complémentaire

Championnat départemental jeunes 2022

N° d'autorisation : En cours

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert aux joueurs minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior licenciés auprès de la FFBAD et ayant une licence dans un club affilié au CODEP67, dans les séries de classement P12 à N2, ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Tableaux et mode de compétition

- **2.1** : Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames, Doubles mixtes.
- **2.2** : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. Si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, il ne sera pas maintenu. Aucun joueur de ce tableau ne pourra donc être qualifié automatiquement.
- **2.3** : Les tableaux seront réalisés sur la base de 6 catégories d'âge, chacune limitée à 32 joueurs.
- **2.4** : Le surclassement est autorisé dans la limite d'une catégorie d'âge. Dans ce cas, le joueur concerné devra se surclasser dans tous les tableaux.
 - a. Minibad ;**
 - b. Poussin ;**
 - c. Benjamin Espoir et Benjamin Honneur ;**
 - d. Minime Espoir et Minime Honneur ;**
 - e. Cadet Espoir et Cadet Honneur ;**
 - f. Junior Espoir et Junior Honneur.**

Un tableau ne sera scindé en deux parties que s'il comporte plus de 12 joueurs (pour permettre un nombre de match confortable à chaque joueur).

- **2.5** : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au **10 novembre 2022**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.
- **2.6** : Les tableaux se joueront en 2 sets gagnant de 21 points.

Article 3 : Qualification pour le championnat régional

- **3.1** : **Seuls les vainqueurs de chaque niveau sont automatiquement qualifiés pour le championnat régional. Les joueurs Minibad ne pourront prétendre à une qualification pour le championnat régional.**
- **3.2** : Dans le cas où le tableau d'une catégorie d'âge était scindé en deux, seul le vainqueur de la série « honneur » sera qualifié pour le championnat régional.



Article 4 : Inscriptions

- **4.1** : L'inscription individuelle doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme Badnet.
- **4.2** : La date limite d'inscription est fixée au **21 novembre 2022 à minuit**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (180 joueurs) ou d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection.
- **4.3** : Les droits d'inscription sont fixés à 9€ pour un tableau, 13€ pour deux tableaux et 17€ pour trois tableaux. Ils sont à payer au plus tard avant le premier match par virement ou chèque adressé à l'ordre du CODEP 67 Badminton.

Article 5 : Organisation et déroulement de la compétition

- **5.1** : Le juge-arbitre de la compétition est Geoffroy LETTIER assisté de Marc-André STEINMETZ. Leurs décisions sont sans appel. Elles sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
- **5.2** : En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre).
- **5.3** : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le **RSL Tourney n°3** en vente dans les salles au prix de **25 €**.
- **5.4** : Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté faute au service et en cours de jeu.
- **5.5** : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **5.6** : Le temps de récupération entre les matches est de 20 minutes.
- **5.7** : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 2 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **5.8** : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au **21 novembre 2022**. Il devra prévenir l'organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.